

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2018-26

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

CONVENTION
D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DE
DISTRIBUTEURS
AUTOMATIQUES DE
BOISSONS ET AUTRES
PRODUITS ALIMENTAIRES

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

La convention d'occupation du domaine public affectée à l'activité de gestion des distributeurs automatiques de boissons et autres produits alimentaires arrive à échéance début avril 2018.

La Ville souhaite continuer à proposer ce type de prestations au public et au personnel notamment sur les sites suivants :

- Hôtel de Ville
- Salle Métropolis
- Centre Technique Municipal
- Maison Ferber

Il est donc proposé de mettre en place une nouvelle convention d'occupation pour une durée de 6 ans.

Les distributeurs de la piscine municipale Isabelle Jouffroy font l'objet d'un autre contrat qui s'achève début 2020. A cette échéance, ces distributeurs seront intégrés au nouveau contrat.

Une consultation a été lancée fin janvier 2018. Deux prestataires ont formulé une offre.

Le candidat S.A.S MOKAMATIC a été retenu sur la base des critères suivants :

- les conditions d'exploitation (réapprovisionnement, maintenance,...),
- la qualité des distributeurs et des produits proposés,
- la redevance proposée sur le chiffre d'affaires hors taxes et les prix à la consommation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et autres produits alimentaires pour la Ville de Caluire et Cuire,

- FIXE

la redevance d'occupation à :

- . 10 % sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur les prix proposés aux agents de la Ville,
- . 20 % sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur les prix proposés au public pour les snacks et boissons fraîches,
- . 25 % sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur les prix proposés au public pour les boissons chaudes.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET